

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe du cadre de vie  
Direction de la Culture  
0413315187

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 20 SEPTEMBRE 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. YVES MORAINÉ / MME SABINE BERNASCONI**

**OBJET : Museon Arlaten-Convention de dépôt d'une œuvre d'art -Musée municipal du  
Vigan (34), Le Musée Cévenol.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée à la Culture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à la Commission permanente l'approbation du dépôt d'une œuvre d'art issue des collections patrimoniales du Musée Cévenol au Museon Arlaten ainsi que la convention de dépôt correspondante dont le projet est annexé au rapport.

L'œuvre est le châle de Madame Marie Mistral, veuve de Frédéric Mistral, fondateur du Museon Arlaten.

Tout d'abord légué par Madame Mistral à une religieuse dominicaine de la communauté des Dominicaines de Nîmes ayant pris soin d'elle, le couvent des Dominicaines l'a, par la suite, déposé au Musée Cévenol dans l'optique d'être ultérieurement déposé au Museon Arlaten.

Telles sont les raisons qui incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé  
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL